

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 1^{ER} AOÛT 2022 À 20H00 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 1^{er} août 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier et M.Pierre Trudel formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

La greffière-trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

ÉTAIENT ABSENTS :M. Martin Tassé et M.Peter Venezia.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AVEC PUBLIC

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

220099

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance avec public*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Modifications à la Politique de travail et aux Contrats de travail*
 - 5.2. *Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la Route des Belles Histoires*
 - 5.3. *Nomination d'un maire suppléant*
6. *Transport*
 - 6.1. *Demande de paiement no.1 – Pavages Multipro inc*
7. *Loisirs et Culture*
 - 7.1. *Cautionnement – Lettre de crédit bancaire – Comité des Loisirs*
8. *Varia*
9. *Parole aux membres du conseil*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

220100

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

220101

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 juillet 2022 totalisant la somme de 1 409 496.24\$ et regroupant les chèques 11241 à 11277, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 36 803.46\$ et regroupant les prélèvements no 4964 à 5024 soient approuvées.

ADOPTÉE

5.1. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE TRAVAIL ET AUX CONTRATS DE TRAVAIL

220102

CONSIDÉRANT la situation économique actuelle où le taux d'indice des prix à la consommation est particulièrement élevé;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre généralisée et la volonté de rétention de personnel démontré par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal bonifie les échelons salariaux de certains postes à la Politique de travail (annexe B), et apporte également des modifications aux articles 'Rémunération' des contrats de travail en vigueur, et que le tout est effectif rétroactivement au 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉE

5.2. AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA ROUTE DES BELLES HISTOIRES

220103

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel 2021-2023 (EDC) intervenue entre la MRC des Laurentides et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT le plan d'action de l'EDC adopté par le conseil des maires de la MRC pour dynamiser la Route des Belles Histoires

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité priorise ses actions à mettre en œuvre dans sa propre municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf souhaite ajouter l'attrait de la Chute aux Bleuets à la Route des Belles Histoires;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal autorise M.Pascal Caron, directeur général à signer le Protocole d'entente relatif à la Route des Belles Histoires avec la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

5.3. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

220104

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.André Ste-Marie soit nommé maire suppléant à partir du 1^{er} août 2022, en remplacement de M. Martin Tassé.

ADOPTÉE

6.1. DEMANDE DE PAIEMENT NO.1 – PAVAGES MULTIPRO INC.

220105

ATTENDU QUE la société *Pavages Multipro inc* dépose la demande de paiement no.1 pour les travaux d'asphaltage effectués en mai et juin 2022, sur plusieurs tronçons de rues du noyau villageois;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. James Harney, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement au montant de 1 197 011,20\$ soit le montant de la demande incluant les taxes

applicables pour les travaux complétés, considérant une retenue de 10%, et excluant les ajustements de prix pour le carburant et le bitume;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 1 197 011.20\$ incluant les taxes, à *Pavages Multipro inc*, pour les travaux d'asphaltage.

ADOPTÉE

220106

7.1 CAUTIONNEMENT - LETTRE DE CRÉDIT BANCAIRE – COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Brébeuf doit obtenir une lettre de crédit bancaire pour sa demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour le tirage du Carnaval 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf se porte garante pour la lettre de crédit bancaire requise dans le cadre de la demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour le tirage du Carnaval 2023;

QUE le maire et/ou le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce cautionnement.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute et se termine à 20h17.

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE

220107

L'ordre du jour étant épuisé, M.André Ste-Marie propose la levée de la séance. Il est 20h18.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général